

GUIDE PRATIQUE DES HAUTS-DE-SEINE



Ce guide est produit et diffusé gratuitement par la :

→ La Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine

www.hauts-de-seine.gouv.fr

GUIDE PRATIQUE DE L'ASSOCIATION

- **Site internet** : www.guidepratiqueasso.org

Important : Ce guide n'est pas un ouvrage juridique. Il s'agit d'un guide de primo information en direction du plus grand nombre. Il a été mis sous presse début octobre 2015 et réimprimé en septembre 2016. Il ne prend pas en compte les mesures législatives intervenues après fin 2015. Aussi, nous vous recommandons de vous reporter à notre site internet pour les mises à jour annuelles.

- **Éditeur** : FAL Éditions, association loi 1901 - 9 rue des Olivettes - 44041 Nantes CEDEX 1

- **Courriel** : faleditions@laligue44.org

Cette 11^{ème} édition a été rédigée par Sophie Guérin, responsable adjointe vie associative Ligue de l'enseignement - FAL 44, par Aurélien Chauvet, Marion Truchot et Sandrine Brard, chargé.e.s de mission vie associative Ligue de l'enseignement - FAL 44, par Florence Lacaze, Directrice Générale Adjointe Ligue de l'enseignement - FAL 44.

- **Remerciements** : François Goizín et Charles Aymeric Caffin, DJEPVA - Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Cédric Mazière, Ligue de l'enseignement national et l'ensemble de nos relecteur.trices.

- **Conception graphique et mise en pages** : Alexandre Gourdon : www.solexgraphisme.fr

- **Édition** : FAL Éditions / septembre 2016 / ISBN : 978-2-9533993-2-5 / dépôt légal : à parution.

- **Imprimerie** : Print'Ouest - Bouaye

Toute reproduction intégrale ou partielle est interdite, sauf accord écrit de l'éditeur (loi du 11 mars 1957 - code de la propriété intellectuelle).

INFORMATIONS UTILES AUX ASSOCIATIONS DANS LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

La Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) a dans ses missions de favoriser le développement de la vie associative sur le territoire des Hauts-de-Seine en partenariat avec les collectivités locales et les associations. Afin de mieux cibler les actions à entreprendre, un diagnostic a été engagé dans ce domaine en 2014 au cours duquel a été exprimée, de manière récurrente, la demande du terrain de disposer d'un répertoire des lieux ressources à la vie associative.

Aussi, un groupe de travail composé de professionnels des services vie associative des communes et animé par les services de la DDCS et la Ligue de l'Enseignement 92 s'est constitué. Vous trouverez ci-après le résultat de leur travail qui se compose de deux parties : un recensement des organismes, ainsi que des informations et conseils sur le partenariat entre associations et communes.

Ce document introductif au guide pratique de l'association vise à faciliter l'orientation des usagers dans un secteur particulièrement dynamique. Selon l'étude « Regard sur la vie associative dans les Hauts-de-Seine (www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr) réalisée par la Direction Régionale de la cohésion sociale (DRJSCS), les Hauts-de-Seine occupait en 2012 le 8ème rang national des créations d'associations. **Ce classement va de pair avec un dynamisme des bénévoles sur ce territoire, auxquels ce guide est plus particulièrement destiné.**

C'est cet engagement bénévole au service de l'intérêt général qui s'inscrit dans le plan départemental de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale que la DDCS entend favoriser et valoriser, notamment par l'attribution de la Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif, cette distinction honorifique se voulant un geste de l'Etat en faveur d'une mobilisation exemplaire pour le mieux vivre ensemble.

Directrice départementale
de la Cohésion Sociale



Christine JACQUEMOIRE



→ INTRODUCTION

DÉMARCHES OÙ S'ADRESSER ?

CRÉATIONS, MODIFICATIONS ET DISSOLUTIONS D'ASSOCIATIONS	<p>Pour l'arrondissement de Nanterre</p> <p>→ Direction départementale des Hauts-de-Seine ✉ ddcs-associations@hauts-de-seine.gouv.fr</p> <p>Pour l'arrondissement de Boulogne-Billancourt ✉ sp-boulogne@hauts-de-seine.gouv.fr</p> <p>Pour l'arrondissement d'Antony ✉ sp-police-w-antony@hauts-de-seine.gouv.fr</p> <p>Formulaires et renseignements ➤ www.service-public.fr/associations</p>
DÉCLARATIONS ET MODIFICATIONS DE SON ASSOCIATION PAR INTERNET	<p>➤ https://compteasso.service-public.fr</p>
- ASSOCIATIONS CULTUELLES - ASSOCIATIONS DE BIENFAISANCE ET D'ASSISTANCE - ASSOCIATIONS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE	<p>→ Direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine Mission Vie Associative et Engagement des Jeunes ✉ ddcs-associations@hauts-de-seine.gouv.fr</p>
- ASSOCIATIONS ET FONDATIONS RECONNUES D'UTILITÉ PUBLIQUE	<p>→ Ministère de l'Intérieur/DLPAJ/Bureau des Associations et des Fondations ✉ baf-dlpaj@interieur.gouv.fr</p>
- ASSOCIATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (exonérations fiscales art 200 et 238 bis du Code des Impôts)	<p>→ Direction départementale des finances publiques ✉ sip.varves@dgfip.finances.gouv.fr</p>
- APPEL PUBLIC À LA GÉNÉROSITÉ, TOMBOLAS, LOTOS	<p>→ Mairie du siège social de l'association</p>
- DÉCLARATIONS DE MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE	<p>→ Préfecture des Hauts-de-Seine Direction de la Réglementation et de l'Environnement ➤ www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches-administratives/Autres-demarches/Activites-reglementees-et-police-administrative ✉ pref-avp@hauts-de-seine.gouv.fr</p>
- LES JUNIORS ASSOCIATIONS - LES ASSOCIATIONS DE MINEURS	<p>➤ www.juniorassociation.org ☎ 01 43 58 98 70</p>

LES AGRÉMENTS : - Sports	→ Direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine / Pôle Sport, Jeunesse & Vie Associative ✉ ddcs@hauts-de-seine.gouv.fr
- Jeunesse Education Populaire	→ Direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine/Pôle Sport, Jeunesse & Vie Associative/ Mission Vie Associative et Engagement des Jeunes ✉ ddcs-associations@hauts-de-seine.gouv.fr
- Service Civique	→ Direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine/Pôle Sport, Jeunesse & Vie Associative/ Mission Vie Associative et Engagement des Jeunes ✉ ddcs-service-civique@hauts-de-seine.gouv.fr
- Environnement	→ Préfecture des Hauts-de-Seine / Direction de la Réglementation et de l'Environnement ➤ www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Nature-et-paysages/Agrement-au-titre-de-la-protection-de-l-environnement-et-habilitation-des-associations En partenariat avec la Direction Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) ➤ www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr
- Education Nationale	→ Rectorat de Versailles D.A.C.E.S. ☎ 01 30 83 44 01 ✉ cc.daces@ac-versailles.fr ➤ www.ac-versailles.fr
- Economie Sociale et Solidaire Agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale)	→ Unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ✉ idf-ut92.ess@direccte.gouv.fr ☎ 01 47 86 41 03 ➤ www.economie.gouv.fr
- Services à la Personne (SAP)	✉ idf-ut92.ess@direccte.gouv.fr ☎ 01 43 58 98 70

→ INTRODUCTION

DÉMARCHES OÙ S'ADRESSER ? (SUITE)

- PROTECTION DES MINEURS -
ACCUEIL DE LOISIRS ET SÉJOURS

→ Direction départementale de la cohésion sociale des
Hauts-de-Seine/Pôle Sport, Jeunesse & Vie Associative
✉ ddcs-associations@hauts-de-seine.gouv.fr

- N° SIRET/SIREN
DÉCLARATION ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE

→ INSEE - Service SIREN
8 quai de la Bourse
CS 21410
76037 ROUEN Cedex 1
☎ 02 35 52 49 11
☎ 09 72 72 40 00
➤ www.insee.fr/fr/service/default.asp?page=entreprises/sirene/association.htm

LIEUX RESSOURCES

Les lieux ressources figurant ci-dessous ont été choisis en fonction de la connaissance et des pratiques du groupe de travail, ainsi que des besoins repérés sur le territoire. Ils sont recensés tout d'abord de manière générale, puis par secteur d'intervention.

LIEUX RESSOURCES GÉNÉRALISTES

CONSEILS ET ORIENTATION

- Service vie associative de la commune d'implantation
- Centre Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) / Association Hauts-de-Seine Initiatives- Prêt d'honneur et garantie bancaire (HDSI)
 - www.hdsi.asso.fr
- Carrefour des Associations Parisiennes
 - ✉ cdoc@paris.fr
 - www.paris.fr/associations

ACCOMPAGNEMENT/FORMATION

- Dispositif Local d'Accompagnement – HDSI
 - ✉ fines@hdsi.asso.fr
 - www.hdsi.asso.fr

BÉNÉVOLAT DE COMPÉTENCES

- Passerelles et compétences :
 - ✉ iledefrance@passerellesetcompetences.org
 - www.passerellesetcompetences.org
- Probonolab :
 - www.prononolab.org

BÉNÉVOLAT/ENGAGEMENT CITOYEN SERVICE CIVIQUE

- Tous Bénévoles
 - www.tousbenevoles.org - www.espacebenevolat.org - www.jeunebenevole.org
- France Bénévolat
 - ✉ fb.hauts.de.seine@francebenevolat.org
 - www.francebenevolat.org

→ INTRODUCTION

BÉNÉVOLAT/ENGAGEMENT CITOYEN SERVICE CIVIQUE (SUITE)

→ Ligue de l'Enseignement

☎ 01 46 69 92 14

✉ pbernadet@ligue92.org

➤ www.laligue.org

→ Pouvoir d'agir – collectif pouvoir d'agir des habitants

✉ pouvoir.agir@gmail.com

➤ www.pouvoiragir.fr

→ Direction départementale de la cohésion sociale - Mission Vie Associative et Engagement des Jeunes

✉ ddcs-service-civique@hauts-de-seine.gouv.fr

→ Unis-cités

☎ 01 53 41 81 43

➤ www.uniscite.fr

→ ERASMUS PLUS : Programme européen pour la jeunesse

✉ ddcs-associations@hauts-de-seine.gouv.fr

➤ www.erasmusplus-jeunesse.fr

→ Chantiers de jeunes bénévoles

➤ www.jeunes.gouv.fr

→ Conseils citoyens

➤ www.cget.gouv.fr/conseilscitoyens

CRÉATIONS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

→ Atelier Ile de France

➤ www.atelier-idf.org

→ Chambre de commerce et d'industrie

➤ www.cci92.fr

→ Maison de l'emploi :

➤ www.hauts-de-seine.fr/economie-emploi/retour-a-lemploi/interlocuteurs-et-agenda/les-maisons-de-lemploi/?noMobile=1

→ Hauts-de-Seine initiative – pôle TPE

01 49B 67 00 49

✉ accueil@hdsi.asso.fr

➤ www.hdsi.asso.fr

ASSOCIATION EMPLOYEUSE

→ Club asso emploi :

✉ clubassoemploi@addel.org

➤ www.clubassoemploi.org

→ Emplois aidés – DIRECCTE

☎ 01 47 86 40 00

✉ idf-ut92.direction@direccte.gouv.fr

➤ <http://idf.direccte.gouv.fr/Aides-a-l-emploi>

→ Ligue de l'Enseignement

☎ 01 46 69 92 14

✉ pbernadet@ligue92.org

➤ www.laligue.org

INFORMATION JURIDIQUE

→ Ligue de l'Enseignement

☎ 01 46 69 92 14

✉ pbernadet@ligue92.org

➤ www.laligue.org

→ C.N.E.A. (Conseil National des Employeurs d'Avenir) : Le C.N.E.A est un syndicat professionnel des employeurs de l'animation, du sport et du tourisme social.

➤ www.cnea-syn.org

→ INTRODUCTION

PAR SECTEUR D'INTERVENTION

PRATIQUES CULTURELLES ET ARTISTIQUES

→ Réseau 92 (musiques actuelles)

☎ 01 47 36 78 23

➤ www.reseau92.com

→ CAGEC (Centre de gestion et de formation au service des professionnels du spectacle)

✉ contact@cagec.fr

➤ www.cagec.fr

→ IRMA (Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles)

☎ 01 43 15 11 11

www.irma.asso.fr

→ Maison des Artistes Paris

➤ www.lamaisondesartistes.fr

→ SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique)

➤ <https://sacem.fr>

POLITIQUE DE LA VILLE

→ Centres ressources politique de la ville

• Seine-Saint-Denis

✉ profession.banlieue@wanadoo.fr

➤ www.professionbanlieue.org

• Val d'Oise :

✉ poleressources.95@wanadoo.fr

➤ www.poleressources95.org

• Essonne

➤ www.crpve91.fr

SPORT

→ Association Profession Sport 92

☎ 01 40 97 45 17

✉ apma@wanadoo.fr

→ CDC092 (Comité Départemental des Clubs Omnisports des Hauts-de-Seine) :

Centre de ressource d'information des bénévoles :

✉ crib.cdc092@wanadoo.fr

➤ www.ffco.org

→ UFOLEP

Olivier DAUBE

☎ 01 46 69 92 01

➤ www.cd.ufolep.org/hautsdeseine

JEUNESSE ET ÉDUCATION POPULAIRE

→ Direction départementale de la cohésion sociale/Mission Vie Associative et Engagement des Jeunes

✉ ddcs-associations@hauts-de-seine.gouv.fr

→ Ligue de l'Enseignement

☎ 01 46 69 92 14

➤ www.laligue.org

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

→ Solidarité laïque

✉ info@solidarite-laique.org

➤ www.solidarite-laique.org

→ Humanitaire Solidarité Internationale et ONG

Ministère des affaires étrangères- Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement - Mission d'appui à l'action internationale des ONG

➤ www.diplomatie.gouv.fr

DROIT DES FEMMES

→ Centre Hubertine Auclair

☎ 01 75 00 04 40

➤ www.centre-hubertine-auclert.fr

→ Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité

☎ 01 40 97 45 00

✉ ddcs@hauts-de-seine.gouv.fr

➤ www.hauts-de-seine.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Services-departementaux/DDCS

➤ www.femmes-egalite.gouv.fr/

PARTENARIAT ENTRE COMMUNES ET ASSOCIATIONS

Nombreuses sont les associations dont l'action est locale. Aussi, tout en sachant que le rôle des communes en matière de vie associative varie d'un territoire à un autre, il leur est conseillé de se faire connaître auprès des services de la ville compétents. En effet, ceux-ci sont susceptibles de mettre à leur disposition des ressources en termes de conseils, d'accompagnement, voire de soutien matériel et financier. Le cas échéant, l'association sera orientée vers d'autres organismes.

Cela dit, il revient de préciser que les villes ne sont pas tenues de mettre à disposition des associations des locaux et a fortiori d'accorder des subventions. Le soutien matériel ou financier apporté par la collectivité à une association peut donner lieu à une convention (convention de mise à disposition de locaux, convention de subvention...). Cette contractualisation n'a de caractère obligatoire que pour un montant de subvention supérieur à 23 000 euros. Lorsque l'action de l'association dans le champ des politiques locales le justifie, l'établissement d'une convention pluriannuelle d'objectifs est envisageable. Un modèle de convention simplifié se trouve à l'annexe 2 de la circulaire Valls du 29 septembre 2015 sur les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations (www.associations.gouv.fr).

La gouvernance est une dimension de la vie associative observée de près par les collectivités locale. L'action d'une association est d'autant plus légitime aux yeux des pouvoirs publics qu'elle est représentative d'une demande sociale avérée. Aussi, la relation entre les instances dirigeantes et tous les autres membres de l'association doit être régulière, permanente et surtout participative. Il s'agit de construire ensemble et de vérifier périodiquement la correspondance entre le projet et le diagnostic de terrain. L'adoption d'un mode de fonctionnement démocratique, qui ne comporte pas de caractère obligatoire selon la loi 1901, favorise ces principes. Dans ce cas, elle se traduit dans les statuts par la mise en place de règles spécifiques que l'association se doit de respecter dans la durée pour garantir l'expression et la prise en compte de chacun des membres dans les décisions prises. Ce type de gouvernance peut, aux premiers abords, paraître contraignant mais a des effets vérifiés sur le nombre d'adhérents et de bénévoles d'activité. Il contribue donc au développement de ressources à faire apparaître en annexe des documents comptables sous l'intitulé valorisation du bénévolat.

Groupe de travail vie associative 92